

AVENANT N° 1 AUX IC

Sélective InterLigue (SIL) Optimist

Du 18 au 20 mai 2024
Baie du Pouliguen

L'article 5.3 est modifié par :

[DP] L'envoi du pavillon D **Vert** accompagné du pavillon de série du groupe concerné avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement » [...]

En l'absence de pavillon D **Vert**, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

L'article 18.2 est modifié par :

Courses retirées :

(c) Quand **4 courses** ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ~~ses deux~~ **de son** plus mauvais score.

L'article 22 est modifié par :

[DP] Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront autorisés sur la zone de course après enregistrement obligatoire auprès de l'organisation et identifiés ~~par un sticker CNBPP collé sur la face arrière du capot moteur~~ **par un pavillon blanc floqué d'un logo du CNBPP.**

Le 18/05/2024 à 8h00

PCC, Marion BARBARIN